

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 4 février 2020 fixant la répartition des sièges du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile

NOR : TREA2003371S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2018 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu la décision du 15 janvier 2019 fixant la répartition des sièges du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile est composé ainsi qu'il suit :

Sont nommés représentants de l'administration :

M. Patrick CIPRIANI, directeur de la sécurité de l'aviation civile ou son représentant, en qualité de président ;

Mme Frédérique GELY, directrice « gestion des ressources » ou son représentant, en qualité de responsable ayant l'autorité en matière de ressources humaines.

Sont nommés représentants du personnel :

FEETS FO

En qualité de membres titulaires :

M. Guilhem MAGOUTIER
M. Dominique THOMAS
M. Éric LALLIS

En qualité de membres suppléants :

Mme Françoise RUFFIER
M. Brice CRETINON
Mme Florence DORTINDEGUEY

USAC CGT

En qualité de membres titulaires

Mme Estelle MASSIEUX
M. Laurent PONCET

En qualité de membres suppléants :

Mme Florence ESCORNE JOLY
M. Yoann PIERRE

UNSA AVIATION CIVILE

En qualité de membres titulaires

M. Alain BELLIARD
M. Frantz CHOUT
Mme Hauteclaire SIMONET

En qualité de membres suppléants :

M. Jean Marie LUCAS
Mme Pascale ROBERT
M. Bruno CHIBANE

SPAC-CDFT

En qualité de membres titulaires

Mme Sandrine FERRIER
M. Antoine HERVE

En qualité de membres suppléants :

Mme Olivia HACHANI
M. Jean Christophe SALUSTE

Article 2

La décision du 4 septembre 2019 fixant la répartition des sièges du comité technique de proximité de la direction de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 4 février 2020.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile

P. CIPRIANI